

Parcours spécifiques : allier réussite et contraintes individuelles

Pascal XAVIER, Edith CLAVEL, Mathilde LORETZ, Marc ODDON et Martine ARDID

IUT1, Université Grenoble Alpes, BP 67, 38402 St Martin d'Hères Cedex, France –
pascal.xavier@univ-grenoble-alpes.fr

Résumé

Depuis plus de douze ans, une structure spéciale et efficace a été mise en place au sein de l'Institut Universitaire de Technologie 1 de Grenoble afin d'accueillir et d'accompagner les nombreux étudiants ayant des contraintes fortes dans le déroulement de leurs études. Celle-ci propose des adaptations pour tous types de contraintes individuelles et repose sur une équipe de correspondants et de tuteurs dans chaque département d'enseignement. Les taux de réussite obtenus sont les mêmes que ceux des étudiants n'ayant pas de contraintes particulières ce qui prouve que la compensation des contraintes est bien effectuée. Cependant, les restrictions budgétaires actuelles risquent de remettre en cause ces adaptations bien qu'elles soient peu onéreuses.

Summary

For more than twelve years, in the Grenoble University Institute of Technology 1, a special and effective organization was created to help students having strong constraints such as, for instance, high level sports or disabilities. It offers pedagogical means dedicated for all types of individual constraints and it is based on a team of correspondents and tutors in each teaching department. The obtained success rates are the same as those of students with no particular constraints. The compensation of the constraints is thus proven. However, the organization might be threatened by the current budgetary restrictions although it is inexpensive.

Mots-clés

Individualisation, parcours, adaptation, innovations pédagogiques, travail d'équipe

1. Contexte

Au début des années 2000, le besoin d'adapter les cursus de formations technologiques aux étudiants connaissant de fortes contraintes extra universitaires se faisait de plus en plus criant. En effet, les étudiants connaissant de fortes contraintes étaient très divers : sportifs et artistes de haut niveau, personnes en situation de handicap et cas médicaux chroniques ou sévères. Cette évolution sociétale s'accompagnait d'ailleurs d'une prise en compte de plus en plus claire par le législateur des droits et devoirs de ces publics : Loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées », circulaire du 1^{er} août 2006 « relative aux élèves, étudiants et personnels sportifs(ives) de haut niveau et sportifs(ives) Espoirs ».

Dans ce contexte, en septembre 2004, sur l'idée et l'impulsion du Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT1) de l'époque, une Mission Parcours Spécifiques a été créée au sein de cette composante de l'Université Grenoble Alpes s'appuyant sur une assistante administrative à mi-temps et un enseignant chargé de mission précurseur. L'objectif était de rendre accessibles les formations technologiques de l'IUT1 (de Bac+1 à Bac+3) à tous ces publics, en tenant compte des spécificités de ces formations en terme d'accès et de disponibilité de matériel (Travaux Pratiques nombreux, mise en œuvre de matériels techniques spécialisés, densité des heures de formation, formation sélective, programmes pédagogiques nationaux). Il s'agissait ainsi de proposer un accueil et un accompagnement adaptés. Ce projet a été développé en partenariat avec les acteurs locaux et s'est appuyé sur le savoir-faire des équipes pédagogiques.

Un autre élément récent est venu compléter ce contexte : nous assistons actuellement dans tout le système scolaire et universitaire français à une explosion du nombre d'étudiants souffrant de troubles d'apprentissage de type « dys » et, encore plus récemment, de ceux porteurs de troubles du spectre autistique [1]. Ces publics qui jusqu'à ces dernières années n'avaient que peu accès à l'enseignement supérieur du fait d'une détection et d'un accompagnement insuffisants au primaire et au secondaire, sont désormais mieux repérés et mieux pris en charge.

2. Problématique

Axes politiques

La philosophie principale qui a guidé toute notre action au sein de la mission parcours spécifiques depuis sa création a été d'avoir en permanence une efficacité rapide sur le terrain. Notre organisation (figure 1) dans le strict respect des orientations politiques de notre Direction repose ainsi sur le binôme chargé de mission – assistante administrative et, pour chaque étudiant(e), un réseau souple de correspondants et de tuteurs enseignants dans chacun des 8 départements de notre IUT. En outre, le choix de mutualiser dans une structure unique les moyens d'accompagnement pour tous les types d'étudiants à fortes contraintes est la garantie de cette efficacité et de cette rapidité d'action.

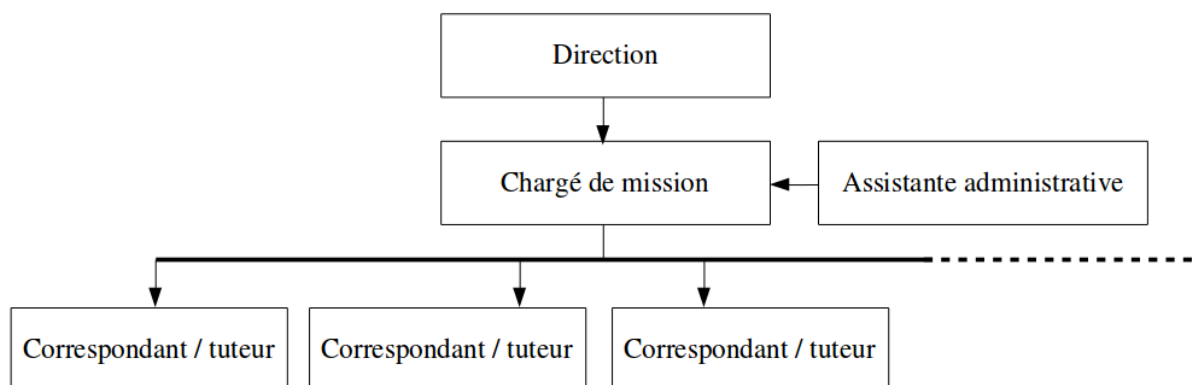


Figure 1 : organigramme simplifié de la Mission Parcours Spécifiques de l'IUT1 de Grenoble

L'autre axe majeur de notre politique d'accueil repose sur le fait que, bien que nous soyons une filière sélective, nous ne pratiquons aucune discrimination (ni positive, ni négative) lors des jurys d'admission. Celle-ci est prononcée uniquement sur résultats scolaires. Nous accueillons donc le jeune étudiant tel qu'il est, avec ses contraintes. Celles-ci sont portées à notre connaissance au plus tôt dans les dossiers de candidature. Lorsque l'étudiant(e) a confirmé son choix, nous lui demandons de remplir un formulaire selon la typologie de ses contraintes et les informations données sont étudiées par les services inter-universitaires partenaires (Département du Sport de Haut Niveau, Service Accueil Handicap). Dans les cas les plus lourds, nous organisons des entretiens pendant l'été pour évaluer les besoins.

L'évolution des effectifs des étudiants pris en charge par la mission est indiquée figure 2. On constate que le nombre total d'étudiants concernés est toujours resté supérieur à 60, ce qui est très significatif compte tenu du nombre total d'étudiants de l'IUT1 (2000 en moyenne) et démontre toute la pertinence de l'existence d'une telle mission. On observe également une explosion du nombre de cas de troubles d'apprentissage de type « dys » et, plus récemment, de ceux ayant des troubles du spectre autistique de type « Asperger » (regroupés sous le terme de « médical »). Ce phénomène est connu au niveau national et est complètement repéré.

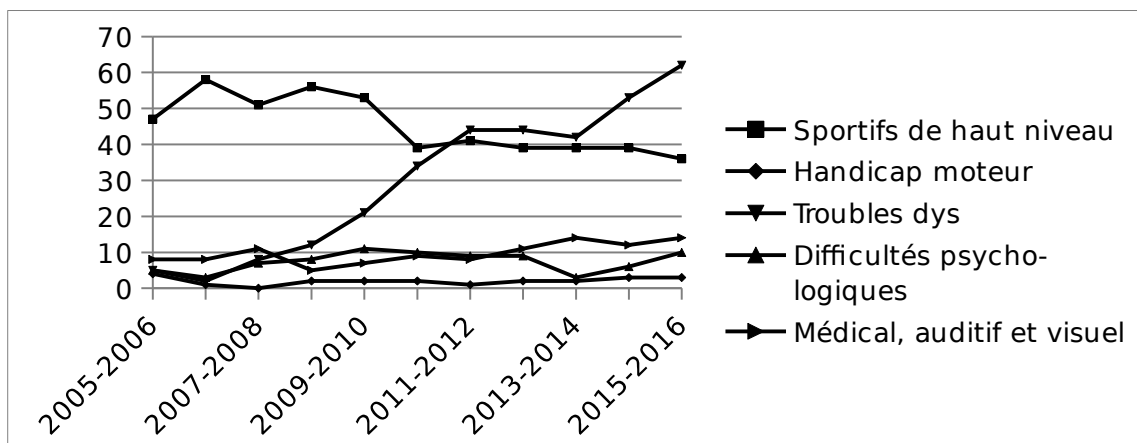


Figure 2 : évolution des effectifs de la mission parcours spécifiques de l'IUT1 de Grenoble depuis sa création

Organisation détaillée

Le rôle de la mission Parcours Spécifiques est de :

1. Accueillir : Un point d'entrée unique, facile à identifier de l'extérieur et disponible à horaires fixes.
2. Informer : Des réponses adaptées sur ce qui se fait ou peut se faire, tant pour les enseignants que pour les étudiants. C'est la fonction "concentration de l'information".
3. Orienter : En dialogue avec les différents départements, sélectionner en fonction des contraintes, un parcours de formation "réalisable" pour l'étudiant et l'équipe pédagogique.
4. Organiser : Mobiliser les moyens matériels et humains en contactant les organismes et personnes ressources. Etre capable de proposer des solutions adaptées aux difficultés rencontrées. Faire annuellement un bilan d'accessibilité des bâtiments de l'IUT1 en vue de la planification des travaux à réaliser.
5. Accompagner : Garder le lien avec le correspondant et les étudiants accueillis.

Le rôle du correspondant au sein de chaque département est de définir en amont, pour chaque étudiant(e) accueilli(e) à la mission les adaptations pédagogiques nécessaires à sa réussite afin de compenser l'effet de ses contraintes puis de faire des bilans périodiques. Ainsi, il gère son planning annuel et ses absences, peut lui chercher un preneur de notes ou fait, le cas échéant, le lien avec son tuteur sportif.

Bien qu'il s'agisse souvent de la même personne, le rôle du tuteur n'est pas le même. Le tuteur est au plus près du terrain : il doit communiquer avec le correspondant Parcours Spécifiques de son Département sur les éléments importants suivants : résultats, comportement, besoins urgents ou nouveaux.

Moyens et modalités pédagogiques

La mise en place des aménagements d'études et d'examens est réalisée au plus vite dès la rentrée universitaire lorsque tous les documents réglementaires nécessaires sont obtenus. Ceux-ci sont forcément très divers : tiers-temps et secrétaires-scripteurs aux examens, utilisation d'ordinateurs et de logiciels spécifiques en présentiel et/ou aux examens, preneurs de notes, agrandissements de documents ou de sujets, accès prioritaire ou privilégié aux photocopieurs, cours de soutien, copies numériques, autorisations d'absences, reports d'examens, étalement de la scolarité sur trois ans au lieu de deux.

Le suivi des sportifs de haut niveau possédant des contraintes d'entraînement, par définition asynchrones avec le rythme de la formation, demande la mise en place de méthodes d'enseignement et d'apprentissage novatrices ou expérimentales. Dans ce cadre, l'utilisation de modules de formation en ligne et de vidéos permet de pallier les différentes absences et d'apporter les compléments nécessaires en terme de suivi et de formation.

Exceptionnellement, par exemple dans le cas de l'accueil de jeunes autistes Asperger, nous pouvons obtenir l'aide ponctuelle d'un parrain étudiant pendant les premières semaines de cours, mais il est à noter que la notion d'Auxiliaire de Vie Scolaire n'existe pas dans l'enseignement supérieur français.

On notera ici l'individualisation poussée du parcours personnel de formation inhérent à notre approche, allant parfois, dans les cas les plus lourds (handicaps importants, sportifs de niveau international) jusqu'à l'adaptation des rythmes d'apprentissage et des modes de formation.

Ceci nécessite l'établissement d'un calendrier de formation individuel par le correspondant du département concerné.

Il convient d'insister sur le fait que l'adaptation pédagogique mise en place ne recourt finalement que de manière marginale aux heures de soutien. Celles-ci sont peu demandées par les étudiants qui apprécient plutôt les adaptations de plannings.

Communication interne et externe

L'adhésion de toutes les équipes pédagogiques des départements de l'IUT1 a été suscitée et entretenue dès la création de la mission pour que, notamment, nous disposions de suffisamment de modules de formation en ligne mobilisables de manière souple et rapide et afin de dépasser les initiatives individuelles d'innovateurs motivés.

Pour cela, nous avons mis en place une communication interne qui utilise plusieurs canaux :

1. Des notes internes périodiques recensant les évènements passés ou futurs au niveau local ou régional, l'évolution de la réglementation et de la jurisprudence.
2. Des réunions de synthèse annuelles listant l'adéquation des moyens aux besoins, la pertinence du suivi, la recherche de solutions...
3. Des documents de référence (Guide du correspondant, livret de l'étudiant parcours spécifique, contrat pédagogique pour les cas où il y a un étalement de cursus, contrat sportif, cahier des charges parrain étudiant...).
4. Des séminaires thématiques pour sensibiliser à et mieux connaître ces publics différents, appelés aussi publics empêchés. Ces séminaires d'une demi-journée sont organisés sous forme d'interventions de spécialistes extérieurs à notre établissement et d'ateliers d'échanges ouverts à tous nos enseignants et, parfois, aux étudiants.
5. Occasionnellement, grâce à des prestataires extérieurs, des stages de formation à destination des enseignants, des personnels administratifs ou même des camarades de promotion lorsque l'étudiant concerné par la contrainte a exprimé son accord (découverte des troubles de l'audition et du Langage Parlé Complété...).

Dans cette optique, la commission pédagogie de l'IUT1 de Grenoble a apporté un fort soutien à la mission Parcours Spécifiques en organisant de son côté depuis quelques années des cafés pédagogiques et en animant une communauté de pratiques (CoP) sur les thématiques de l'accompagnement des étudiants ayant des troubles d'apprentissage.

D'un point de vue externe, notre mission a obtenu en 2013 le label H+ de la Région Auvergne Rhône Alpes qui reconnaît la qualité de notre accueil et de notre accompagnement pour les étudiants en contrats d'alternance (contrats d'apprentissage ou contrats de professionnalisation). Ce label a été renouvelé en 2017, ce qui montre l'adéquation du dispositif avec les attentes.

3. Bilan critique

Taux de réussite

En terme de taux de réussite, nous observons un taux identique à celui des autres étudiants sans contraintes fortes particulières, non suivis par la mission. Nous pouvons donc en déduire que la compensation des contraintes fortes permet aux étudiants concernés d'espérer une même réussite que la moyenne. Afin de vérifier en même temps que le taux de réussite est plus faible sans soutien, la démonstration nécessiterait de réaliser une étude identique mais dans un établissement où les étudiants contraints ne disposent pas d'accompagnement. Nous ne disposons malheureusement pas de ce type de statistiques.

Malgré cela, des démissions prématurées ou certains échecs sont parfois vécus difficilement par les jeunes, leurs familles et les équipes. Le métier d'étudiant est difficile et les premières semaines sont cruciales. Or, les charges de travail des différents personnels impliqués dans la bonne marche de tout le processus d'accueil (en particulier du Centre de santé Universitaire) ne permettent pas de disposer de toutes les informations dès la rentrée. La solution passe par un soin tout particulier apporté à la communication équipe – étudiant. Malheureusement, certains étudiants, du fait d'un passé scolaire parfois lourd ou difficile à organiser, n'osent pas ou ne souhaitent pas apporter à l'équipe pédagogique des précisions qui seraient fort utiles.

Implication des équipes

On assiste depuis quelques années à une réelle prise de conscience collective des équipes pédagogiques sur ces problématiques de l'altérité. En témoigne le nombre de personnes présentes aux séminaires ou ateliers organisés.

Cependant, le chemin est encore long car parfois des enseignants ne voient pas l'intérêt de former de jeunes étudiants avec autant de contraintes, notamment lorsque ces contraintes sont telles que la scolarité nécessite un étalement sur des durées très longues (5 ou 6 ans) ou des changements de classes incessants faisant perdre à l'étudiant le sentiment d'appartenance à un groupe. Il faut en outre, dans ces cas là, veiller à éviter la dilution du contenu de la formation, s'adapter à des changements de programmes (tous les 5 ans environ) ou des mobilités d'enseignants.

De plus, la fonction de correspondant est assez chronophage et demande une technicité et disponibilité importantes. Lors de la transition entre deux correspondants, les compétences qu'il a acquis au cours des années doivent être communiquées efficacement à son successeur.

Coûts financiers

Le financement du dispositif (hors alternants) est assuré, via des crédits ministériels, par :

1. Le Service Accueil Handicap de la COMUE de l'Université de Grenoble.
2. Le Service Universitaire du Sport de Haut Niveau de l'Université Grenoble Alpes

Le coût total par étudiant suivi reste modique puisqu'il est de moins de 200€ par étudiant. Ce coût englobe la rémunération des secrétaires scripteurs, les heures complémentaires des enseignants assurant les heures de soutien et les primes de ceux assurant le suivi des étudiants (chargé de mission, correspondants). Il englobe également les surveillances de tiers temps, les rémunérations des preneurs de notes et, de manière marginale, les achats de matériels adaptés (ordinateurs, logiciels, tablette, fauteuils...). Par contre, il n'englobe pas les salaires des personnels titulaires. Les adaptations mises en place profitent parfois à tous (comme par exemple l'utilisation de tablettes graphiques en amphithéâtre ou la mise en ligne de prises de notes). L'esprit de mutualisation qui anime notre mission prend alors tout son sens.

Tout n'est pas rose pour autant car les tensions budgétaires se font de plus en plus fortes. Dans ces conditions, on atteint les limites du système car les achats de matériels sont moins faciles et l'implication des enseignants motivés pourrait peiner à être reconnue.

Les spécificités des publics relevant de l'AGEFIPH sont enfin assez complexes et les financements sont parfois longs à obtenir. Lorsque l'IUT1 engage des frais d'accompagnement le temps que le dossier émerge, il est impossible d'avoir la rétroactivité de la prise en charge des aides.

4. Conclusions et perspectives

Notre mission parcours spécifiques a été pionnière dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants subissant des contraintes fortes dans la poursuite de leurs études. Au niveau national, dans les IUT, on compte seulement deux autres structures de ce type (dont celle intitulée « PHASE » à Bordeaux [2]). Localement, d'autres composantes ont peu à peu mis en place des structures similaires comme le DLST ou l'UFRAPS, composantes de l'Université Grenoble Alpes.

Notre organisation est en train d'essaimer car l'Université Grenoble Alpes, issue de la fusion récente de 3 universités, a pour projet de créer une « super » mission parcours spécifiques permettant de mutualiser les divers moyens mis en place.

Il faudra cependant veiller à garder un maillon au plus près du terrain (le réseau de correspondants) et des échelons (équipes) à taille humaine pour que l'accompagnement reste efficace.

Références bibliographiques

[1] Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. (2016). La scolarisation des élèves en situation de handicap. Repéré à <http://www.education.gouv.fr/cid207/la-scolarisation-des-eleves-handicapes.html>

[2] Université de Bordeaux. (2013). Service Phase. Repéré à: <http://www.u-bordeaux.fr/Universite/Organisation/Administration/Pole-Formation-insertion-professionnelle-et-vie-universitaire/Direction-de-la-vie-universitaire/Service-PHASE>